

Le syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Depuis 1994, le Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches participe par ses activités à la protection et à la mise en valeur d'un espace naturel sensible, localisé à moins de 15 km du cœur de l'agglomération lyonnaise.

Cet espace naturel, disposé en forme de « Y » et d'une superficie de 140 hectares, s'étend sur les trois communes de Charbonnières-les-Bains, de Dardilly et d'Ecully.

L'action de la collectivité porte plus particulièrement sur la maîtrise du cycle de l'eau (restauration des berges des ruisseaux), la protection de la nature (actions de sauvegarde des batraciens) et l'éducation à l'environnement (sorties nature).

Pour toutes informations

Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Mairie de Dardilly - 1, Place Bayère
F- 69574 DARDILLY Cédex

Tél. : 04 78 66 14 50
Fax : 04 78 47 58 76

<http://www.vallonsdesserres.fr>
contact@vallonsdesserres.fr

En bus Depuis Lyon, prendre la ligne n° 3. Arrêt « Dardilly le Bas ». Le départ se situe à la maison natale du Curé d'Ars, derrière l'église du Bourg.

En voiture Depuis Lyon, prendre l'autoroute A6, direction « Paris ». Sortie « Ecully - Le Perollier ». Au rond-point, partir à droite puis aller toujours tout droit sur quelques kilomètres. Passer ensuite la voie de chemin de fer et, au second rond-point, tourner encore à droite. Vous trouverez quelques places de stationnement autour de la mairie.

La nature est fragile et demande à chacun le respect de quelques règles pour demeurer accessible à tous.

1° - Respectez et comprenez la nature.

- Ne laissez aucun détrit ;
- N'allumez pas de feu ;
- Suivez scrupuleusement les sentiers ;
- Prenez le temps d'écouter la nature ;
- N'effrayez pas les animaux rencontrés

2° - Respectez le travail des agriculteurs.

- Tenez vos chiens en laisse ;
- Ne piétinez pas les parcelles cultivées ;
- Ne pénétrez jamais dans les prés clôturés et les vergers sans y être autorisé ;
- Ne cueillez pas les fruits sur les arbres.

Itinéraire

Départ : Maison natale du curé d'Ars

Aller :

Au départ de la Maison natale du Curé d'Ars, toujours suivre la direction « Oratoire de Chantemerle ».

Retour :

Depuis l'oratoire, reprendre le même itinéraire qu'à l'aller. A partir de « Viroule », suivre la direction de « Dardilly - Mairie », puis de la « Maison natale ».

Le vallon de Chantemerle

Depuis le bourg de Dardilly, partez sur les traces de Saint Jean-Marie Vianney, devenu au XIX^{ème} siècle curé d'Ars. Isolé au fond du vallon de Chantemerle, un petit oratoire invite les pèlerins au calme et à la méditation.



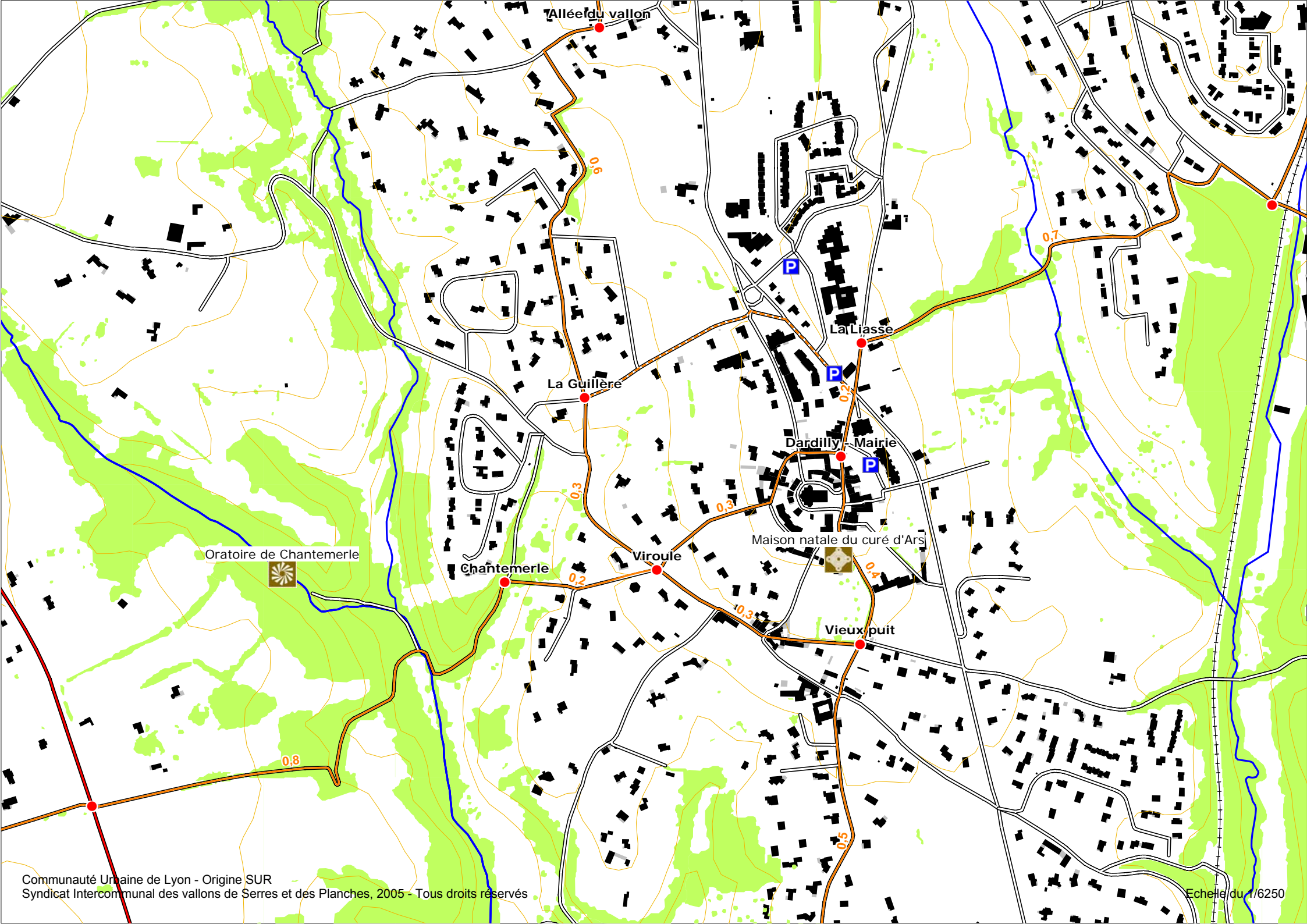
*L'oratoire de Chantemerle
(commune de Dardilly)*

Distance : 2,5 km
Durée : 1h00
Difficulté : Bons marcheurs

GRAND LYON communauté urbaine
RHÔNE LE DÉPARTEMENT



Syndicat Intercommunal des
Vallons de Serres et des Planches



Oratoire de Chantemerle